

Appel à création de l'affiche du Marché Médiéval 2026 :

1. Objet du concours

Le présent concours a pour objet la création de **l'affiche officielle du Marché Médiéval 2026**, organisé par la Commune d'Etterbeek

L'affiche retenue servira pour la **communication officielle de l'événement** (impression, site web, réseaux sociaux, signalétique, presse, etc.).

2. Conditions de participation

- L'appel est **ouvert à toute personne majeure** résidant ou travaillant en Belgique.
- La participation est **gratuite**.
- Chaque participant ne peut présenter **qu'une seule proposition**.
- Les membres du jury et les organisateurs ne peuvent pas concourir.

3. Dossier de participation

Chaque participant recevra un **pack graphique** comprenant :

- le **logo de la Commune d'Etterbeek**,
- les **mentions obligatoires** à faire figurer sur l'affiche,
- Un gabarit A3 avec les **dimensions et contraintes techniques** (format, marges, zones de sécurité, résolution, etc.).

Le visuel final devra être remis au format **PDF haute résolution (300 dpi)**.

Les logos de la **Commune d'Etterbeek, etc...** restent la propriété exclusive de la Commune d'Etterbeek.

Ils ne peuvent être utilisés par les participants **qu'aux seules fins de réalisation et de présentation de leur projet d'affiche dans le cadre du présent concours**.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de ces logos en dehors de cet appel à création est **strictement interdit**.

4. Thématique et critères

L'affiche devra :

- refléter **l'esprit du Marché Médiéval** : artisans, chevalier, époque médiévale ;
- être **lisible, originale et adaptée à différents supports** (affichage, impression, web, bannière, réseaux sociaux) ;
- intégrer de manière harmonieuse les éléments du pack fourni ;
- **respecter les lois sur le droit d'auteur** et l'utilisation d'images (aucune image ou typographie sous licence commerciale non libre) ;
- **ne comporter aucune image, symbole ou message à caractère violent, discriminatoire, haineux, politique, portant atteinte aux bonnes mœurs ou contraire à la dignité humaine y compris celle fondée sur l'origine ethnique ou**

nationale, le sexe, l'âge, les attributs physiques, la santé mentale, le handicap ou l'orientation sexuelle.

Toute proposition ne respectant pas ces critères sera automatiquement exclue du concours.

5. Dépôt des œuvres

Les créations devront être envoyées avant le **[3 avril 2026 : 23h59]** à l'adresse suivante :

 [adresse e-mail officielle : animation.evenement@etterbeek.brussels]

Objet du mail : *Concours Affiche MM 2026 – Nom Prénom*

Le fichier doit être nommé :

NOM_Prénom_MM2026.pdf

Aucun retard ne sera accepté.

6. Sélection et jury

Le jury sera composé de représentants de l'organisation du Marché Médiéval,

Les critères d'évaluation :

- pertinence artistique et originalité,
- respect du cahier des charges,
- lisibilité et efficacité visuelle,
- adaptabilité aux différents formats de communication.

7. Résultat et prix

Le nom du lauréat sera annoncé le **15 avril 2026** sur les canaux officiels de la commune d'Etterbeek.

Le gagnant recevra :

- un prix **de 500-€** en contrepartie du **rachat complet de ses droits d'utilisation** sur l'affiche gagnante, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration de créance ;
- la **mention de son nom** sur les supports de communication officiels.

8. Droits d'auteur et propriété intellectuelle

- En participant, chaque candidat **garantit être l'unique auteur de son œuvre** et certifie qu'elle est **libre de tout droit de tiers**.
- L'auteur de l'affiche gagnante **cède intégralement et exclusivement** à la Commune d'Etterbeek :
 - les **droits d'utilisation**, de reproduction, de diffusion, de représentation, d'adaptation et de modification,
 - pour tous supports connus et à connaître et sur tous territoires,

- pour une durée illimitée.
- Cette cession fera l'objet d'un **accord écrit** entre le lauréat et la Commune d'Etterbeek.

Les œuvres non retenues resteront la propriété de leurs auteurs et ne seront pas exploitées.

9. Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit de :

- ne pas désigner de lauréat si aucune proposition ne correspond aux attentes,
- modifier légèrement le visuel retenu pour des raisons techniques (formats, lisibilité, impression).

10. Acceptation

La participation au concours implique **l'acceptation complète et sans réserve** des présentes consignes.

Toute réclamation non prévue par cet appel à participation sera tranchée par les organisateurs, dont la décision est **sans appel**.

Service festivité : 02/627.23.23 – animaaation.evenement@etterbeek.brussels